2S CONSULT

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 500 euros

Siège social : 8 rue Frebault

97110 POINTE A PITRE

RCS PAP 514 816 719

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux mille vingt-six,

Le 30 JUIN

A 11h,

L'associé unique de la société **2S CONSULT**, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 100 parts de 75 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 rue Frebault 97110 POINTE A PITRE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Schmouel SEBAG, propriétaire de 100 parts sociales, seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.[1]

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Schmouel SEBAG, gérant associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Consultation des associés sur la poursuite de l'activité sociale en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les comptes approuvés font apparaître un bilan dont le total est de **193 564,00 euros**, un chiffre d'affaires de **932 052,13 euros** et une perte nette de **424 247,09 euros**.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **424 247,09 euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **- 424 247,09 euros**

Report à nouveau antérieur : **+ 79 461,91 euros**

Solde au Report à Nouveau : - 344 785,18 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **- 336 536 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Consultation sur la poursuite de l'activité sociale (article L. 223-42 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, informée que les capitaux propres de la Société sont devenus négatifs et donc inférieurs à la moitié du capital social, du fait des pertes constatées dans les comptes annuels, est appelée à statuer sur la question de savoir s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide **qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société** et que l'activité sociale sera poursuivie.

SS

Elle charge la gérance de prendre toutes mesures utiles au redressement de la situation financière de la Société et de procéder aux formalités de publicité et de dépôt prévues par les textes en vigueur (mention au registre du commerce et des sociétés, publication dans un journal d'annonces légales).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Rémunération de la gérance

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant d'un montant de 307 430 euros ainsi que la prise en charge par la société des cotisations sociales du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 juin 2026

Le Président de séance et Gérant,

Monsieur Schmouel SEBAG



Bilan ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	39 038	37 325	1 713	438	1 275
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	500		500	500	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**39 538**	**37 325**	**2 213**	**938**	**1 275**
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000		7 000	12 000	- 5 000
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	61 257		61 257	50 098	11 159
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	28 548		28 548	15 707	12 841
. Personnel					
. Organismes sociaux				1 196	- 1 196
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 435		19 435	13 790	5 645
. Autres	2 790		2 790	2 790	
Charges constatées d'avance	1 642		1 642	1 998	- 356
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres	243		243	36 786	- 36 543
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	70 435		70 435	342 475	- 272 040
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**191 351**		**191 351**	**476 842**	**- 285 491**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts Primes de remboursement des emprunts (VI) Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V	**230 889**	**37 325**	**193 564**	**477 780**	**- 284 216**

Bilan ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 7 500 Euros)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	79 462	-190 561	270 023
Résultat de l'exercice	-424 247	270 023	- 694 270
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**-336 536**	**87 712**	**- 424 248**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 617	90 684	31 933
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	215 879	95 491	120 388
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 382	130 688	- 7 306
Dettes fiscales et sociales	68 221	73 206	- 4 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	0		
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**530 100**	**390 068**	**140 032**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**193 564**	**477 780**	**- 284 216**

Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 193 564,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 424 247,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2026 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 39 538 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	36 975	2 063		39 038
Immobilisations financières	500			500
TOTAL	***37 475***	***2 063***		***39 538***

Amortissements et provisions d'actif = 37 325 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	36 537	788		37 325
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***36 537***	***788***		***37 325***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div.	1 417	1 294	123	4 ans
Matériel de transport	27 486	27 486	0	4 ans
Matériel de bureau et informatique	8 785	7 195	1 590	de 2 à 3 ans
Mobilier	1 350	1 350	0	3 ans
TOTAL	***39 038***	***37 325***	***1 713***	

Etat des créances = 114 172 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	500		500
Actif circulant & charges d'avance	113 672	113 672	
TOTAL	***114 172***	***113 672***	***500***

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 790 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 790
Disponibilités	
TOTAL	***2 790***

Charges constatées d'avance = 1 642 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	75,00	7 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***100***	***75,00***	***7 500***

Etat des dettes = 314 221 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	122 617	82 985	39 632	
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	123 382	123 382		
Dettes fiscales & sociales	68 221	68 221		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***314 221***	***274 589***	***39 632***	

Charges à payer par postes du bilan = 35 796 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	29 980
Dettes fiscales & sociales	5 816
Autres dettes	
TOTAL	***35 796***

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 932 052 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	789 576	84,71 %
Prestations de services	142 476	15,29 %
TOTAL	***932 052***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	***1***	***0***

Annexes ANC2022 06 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 790 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Sci papillon(467400000)	2 000
2s habitat(467500000)	790
TOTAL	***2 790***

Charges constatées d'avance = 1 642 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000000)	1 642
TOTAL	***1 642***

Charges à payer = 35 796 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(408100000)	29 980
TOTAL	***29 980***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisions pour congés à payer(428200000)	2 189
Organ. sociaux - charges à payer(438000000)	36
Charges sociales sur congés à payer(438200000)	639
Charges à payer(448120000)	2 953
TOTAL	***5 816***